

**ARRETE PORTANT CESSIION DE L'AUTORISATION DU SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE GERE PAR AAAD A DUNKERQUE A PARTAGE ET VIE A MONTROUGE IMPLANTE A SIN-LE-NOBLE DANS LE NORD**

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.312-1, L.313-1 à L.313-5, L.313-18, D.312-6-2, et son annexe 3-0 ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.7231-1 et suivants et D.7231-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 47 III qui rend, à compter du 29 décembre 2015, les services agréés réputés détenteurs d'une autorisation à compter de la date d'effet de leur dernier agrément ;

Vu la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 ;

Vu la délibération du 17 décembre 2015 du Conseil départemental du Nord relative à l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

Vu la délibération du 12 décembre 2016 du Conseil départemental du Nord relative à la mise en œuvre de la stratégie départementale d'actions pour le soutien à l'autonomie ;

Vu la délibération du 22 mai 2017 du Conseil départemental du Nord relative aux modalités de mise en œuvre de la stratégie départementale d'action pour le soutien à domicile ;

Vu la délibération du 29 juin 2020 du Conseil départemental du Nord relative au soutien du Département du Nord au secteur des services et d'accompagnement à domicile dans le contexte post Covid 19 ;

Vu l'arrêté n° SAP/753811405 du 29 janvier 2013 portant renouvellement d'agrément du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile à l'ASSOCIATION ALZHEIMER ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

Vu l'extrait de délibération N°1/06-11-2023 du Bureau de l'Association AAAD de Dunkerque du 6 novembre 2023 actant la cession de son activité d'aide à domicile à PARTAGE ET VIE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la reprise de l'activité d'aide à domicile de l'Association AAAD de Dunkerque par PARTAGE ET VIE, y compris l'ensemble des professionnels ;

Considérant que la cession d'une autorisation doit être délivrée par le Président du Conseil départemental, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'autorisation du service prestataire d'aide et d'accompagnement a domicile géré par AAAD à Dunkerque est cédée à PARTAGE ET VIE à Montrouge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, à :

- Monsieur Patrick DOISE, Président de l'association AAAD - 24, rue Zamenhof - 59140 DUNKERQUE ;
- Monsieur Vincent MOREL, Directeur de PARTAGE ET VIE - 299 rue Voltaire - 59450 SIN-LE-NOBLE.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Nord dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de cette décision. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai.

**Article 4** : Le directeur général des services du Département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental lenord.fr, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur de Maire de Dunkerque.
- Monsieur le Maire de Sin-le-Noble.

A Lille, le 08 AVRIL 2024

Pour le Président du Département du Nord  
Et par délégation,  
La Vice-Présidente  
En charge de l'autonomie des séniors

Frédérique SEELS

Pour le Président du Département du Nord  
Et par délégation,  
La Vice-Présidente  
En charge du handicap

Sylvie CLERC

Publié le 08/04/2024